

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/07/2025

Référence
019-2025

Participation financière à
l'initiation à la langue
bretonne à l'école primaire

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	10

Date de la convocation
23/07/2025

Date d'affichage
23/07/2025

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 30/07/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 29 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mmes CALON Myriam ; CADIOU Élodie ; LE FOLL Méline, M. DANIEL Christophe, LE MOIGNE Nicolas.

A été nommé(e) secrétaire : DUBOS Jean-Jacques

Objet de la délibération : Participation financière à l'initiation à la langue bretonne à l'école primaire

Depuis de nombreuses années, la commune de Plouyé propose au sein de l'école publique de bénéficier d'une initiation au breton dispensée par l'association MERVENT. Les cours, dont le coût est de 1 800€ avec 750€ à la charge de la commune pour une classe, sont organisés comme suit : un cours d'une heure par semaine pendant 30 semaines.

Ce dispositif peut être financé par le Conseil Départemental et le Conseil Régional à raison d'une heure par semaine par classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la proposition exposée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant la mise en œuvre de ces cours.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/07/2025
Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques DUBOS.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

